

Plus-values immobilières : une demi-journée pour maîtriser le calcul

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit immobilier

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Savoir appréhender et résoudre les principales difficultés posées en matière de plus-values immobilières des particuliers
- Connaitre les dernières évolutions jurisprudentielles et légales en matière de plus-values immobilières des particuliers

Contenu :

Identifier une opération génératrice de plus-value immobilière

- Comment traiter les opérations intercalaires (partage, licitation, avantages matrimoniaux...)?

Les principales exonérations

- Cession de la résidence principale: Y a-t-il une durée minimum à respecter ? Les deux époux peuvent-ils bénéficier de l'exonération ?...
- Le jardin constitue-t-il une dépendance nécessaire quand il est vendu à un promoteur ? ...
- Première cession d'un immeuble autre de la résidence principale

Calcul de la plus-value :

- Quels sont les frais déductibles ? Quelles factures de travaux puis-je retenir ? Le forfait de 15% est-il toujours applicable sans risque ?

Vente d'immeuble et démembrément

- Cession après réunion de la pleine propriété,
- Cession isolée ou conjointe de droits démembrés (prix de cession, prix d'acquisition, délai de détention)

Prérequis :

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances sur les règles régissant le droit des sociétés et la fiscalité des entreprises sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION ILE-DE-FRANCE** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 60 – Fax : +33 1 53 40 45 61 – Courriel : iledefrance@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

Page 2 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION ILE-DE-FRANCE** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 60 – Fax : +33 1 53 40 45 61 – Courriel : iledefrance@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>